



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

écoles

Question orale n° 1417

Texte de la question

M. Daniel Feurtet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la commune de Stains (Seine-Saint-Denis), qui dispose de vingt-quatre écoles, dont trois ont été construites avant la Seconde Guerre mondiale. L'état de délabrement de son patrimoine scolaire est tel qu'il met gravement en péril la sécurité des élèves et nuit sérieusement aux conditions d'enseignement. La commission de sécurité a d'ailleurs émis un avis défavorable concernant deux groupes scolaires, ce qui a conduit les parents à occuper les locaux pour réclamer la reconstruction de ces écoles qu'ils qualifient « hors d'âge ». Stains, ville la plus pauvre du département de la Seine-Saint-Denis, n'a pu, en effet, entreprendre aucune rénovation ces dix dernières années, bien que sur cette période elle ait consacré un quart de ses dépenses d'investissement, financées à 100 % par l'emprunt, à des travaux d'entretien dans les écoles. La remise en état de ce patrimoine représente un besoin d'investissement d'environ 100 millions de francs, coût qui va évidemment bien au-delà des possibilités financières de la ville. Il est aujourd'hui plus que nécessaire d'aider cette commune à s'engager dans un programme de rénovation et de construction à moyen et long termes. Il souhaiterait donc connaître les mesures qu'il envisage de prendre afin de permettre aux élèves de travailler dans des conditions dignes de notre temps.

Texte de la réponse

Mme la présidente. M. Daniel Feurtet a présenté une question, n° 1417, ainsi rédigée:

«M. Daniel Feurtet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la commune de Stains (Seine-Saint-Denis), qui dispose de vingt-quatre écoles, dont trois ont été construites avant la Seconde Guerre mondiale. L'état de délabrement de son patrimoine scolaire est tel qu'il met gravement en péril la sécurité des élèves et nuit sérieusement aux conditions d'enseignement. La commission de sécurité a d'ailleurs émis un avis défavorable concernant deux groupes scolaires, ce qui a conduit les parents à occuper les locaux pour réclamer la reconstruction de ces écoles qu'ils qualifient « hors d'âge ». Stains, ville la plus pauvre du département de la Seine-Saint-Denis, n'a pu, en effet, entreprendre aucune rénovation ces dix dernières années, bien que sur cette période elle ait consacré un quart de ses dépenses d'investissement, financées à 100 % par l'emprunt, à des travaux d'entretien dans les écoles. La remise en état de ce patrimoine représente un besoin d'investissement d'environ 100 millions de francs, coût qui va évidemment bien au-delà des possibilités financières de la ville. Il est aujourd'hui plus que nécessaire d'aider cette commune à s'engager dans un programme de rénovation et de construction à moyen et long termes. Il souhaiterait donc connaître les mesures qu'il envisage de prendre afin de permettre aux élèves de travailler dans des conditions dignes de notre temps.» La parole est à M. Daniel Feurtet, pour exposer sa question.

M. Daniel Feurtet. Monsieur le ministre délégué à l'enseignement professionnel, nous connaissons votre attachement à l'école de l'égalité des chances. Dans ce domaine je veux vous interroger sur la situation que connaissent les élèves et les enseignants de la ville de Stains.

Si cette commune est l'une des plus riches par la diversité de sa population, elle est sans doute l'une des plus pauvres de Seine-Saint-Denis compte tenu de la situation sociale de ses familles et de l'état de son tissu industriel.

Cette ville a dû accueillir très rapidement de nombreux élèves, notamment avec la réalisation du Clos Saint-Lazare pour ceux qui connaissent cette cité, et réaliser en urgence des groupes scolaires. Or ces derniers sont aujourd'hui dans un état de vétusté avancée et présentent de graves dangers en matière de sécurité. En tout cas ils n'offrent pas les conditions d'un enseignement digne de notre temps pour nos enfants et d'un exercice apaisé de leur profession pour les enseignants.

Certes, vous pourriez me répondre que cela relève de la responsabilité de la ville de Stains puisqu'il s'agit d'établissements du premier degré. Il faut savoir que la ville de Stains ne consacre chaque année à sa section d'investissement que 20 millions de francs environ et uniquement financés par voie d'emprunt. La remise à niveau de ces équipements, voire la reconstruction pour certains d'entre eux, exigerait une somme estimée à 120 millions. Vous imaginez bien que la commune ne pourra jamais réaliser seule un tel investissement. Monsieur le ministre, l'éducation nationale est-elle prête, avec d'autres ministères - je pense au ministère de l'intérieur, particulièrement à la direction des collectivités territoriales ou encore au ministère de la ville - à mettre en place une mission d'évaluation, à laquelle pourraient être associés le maire de la commune, bien évidemment, mais également les parents d'élèves et les enseignants, chargée de dresser un état très précis de la situation à Stains et d'étudier les modalités d'un plan d'aide pluriannuel, afin que ce patrimoine soit le plus rapidement possible mis à niveau et que les enfants de Stains et leurs enseignants aient enfin droit à des conditions d'enseignement dignes de notre temps ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué à l'enseignement professionnel.

M. Jean-Luc Mélenchon, ministre délégué à l'enseignement professionnel. Monsieur Feurtet, le ministre de l'éducation nationale ne peut qu'être sensible à votre plaidoyer et en comprendre les motivations. En matière d'éducation, avant de parler d'égalité des chances, il faut toujours commencer par vérifier que l'égalité des droits est assurée. Or tel n'est pas le cas, à en juger par la situation que vous décrivez, pour les jeunes Stainois. Cela dit, monsieur le député, vous êtes un parlementaire trop avisé pour ne pas deviner ce que sera la première réponse qu'il est de mon devoir de vous donner. Il faut en effet rappeler que la charge des bâtiments de l'enseignement primaire repose sur les communes. Chercher à remédier au problème de Stains par la voie que vous suggérez - ce qui au demeurant n'est pas possible - reviendrait à créer de nouvelles inégalités dans la mesure où d'autres communes pourraient demander à accéder elles aussi à cette source de financement pour faire face à leurs charges. Il est de mon devoir de le rappeler, monsieur le député, et ma réponse ne serait pas honnête si elle ne commençait par ce point.

Ajoutons qu'il appartient aux communes de veiller à ce que la situation ne se dégrade pas pour en arriver au point que vous décrivez.

De ce fait, il n'existe à l'heure actuelle pour le ministre de l'éducation nationale aucune possibilité juridique d'intervenir directement en subventionnant la commune pour contribuer à la réalisation de ce programme de rénovation, que vous estimez à 100 millions de francs. Dans le cadre des budgets d'investissement du ministère de l'éducation nationale, aucune ligne de crédits ne peut être affectée à de telles interventions. J'ai conscience que cette réponse de nature juridique n'épuise naturellement pas la difficulté que vous avez relevée.

Néanmoins, monsieur le député, je peux m'engager devant vous, m'exprimant au nom des deux ministres, à ce que la question que vous venez de me poser fasse l'objet d'une saisine conjointe, à l'initiative du ministère de l'éducation nationale, du ministère de l'intérieur et de celui de l'économie, des finances et de l'industrie, seuls compétents, en vertu de l'article 235-5 du code général des collectivités territoriales, pour financer de telles opérations.

M. le président. La parole est à M. Daniel Feurtet.

M. Daniel Feurtet. Autant le dire, monsieur le ministre je sens bien, à votre réponse, que vous êtes partagé entre vos propres sentiments et les nécessités de la solidarité gouvernementale...

Je note avec satisfaction la dernière partie de votre réponse: nous pourrions entreprendre ensemble une démarche auprès des ministères directement concernés, afin que cette situation trouve rapidement des réponses adaptées.

On ne saurait effectivement - et la fin de votre propos prouve que telle n'est pas votre intention - s'abriter derrière les responsabilités qui incombent aux collectivités territoriales. Il n'est pas interdit d'imaginer que la préservation de l'égalité nécessite parfois des mesures d'inégalité et de solidarité nationale; mais cela exigerait un long débat où nous pourrions tomber d'accord. La stricte application du principe de responsabilité de la commune supposerait que le maire décide d'augmenter de 200 % sa taxe d'habitation pour réaliser cet investissement, ce qui serait quasiment impossible et inimaginable, au-delà des aspects politiques directs, ne

serait-ce qu'au regard de la situation sociale à Stains. Je prends note en tout cas, monsieur le ministre, de la dernière partie de votre proposition; si vous le voulez bien, nous nous attacherons ensemble à la faire avancer.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Feurtet](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (4^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1417

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mai 2001, page 3023

Réponse publiée le : 30 mai 2001, page 3503

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 28 mai 2001